

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-104

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Environnement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« VILLE**  
**DURABLE »**  
**N°2020-01 –**  
**DESIMPERMEABI-**  
**LISATION DE LA**  
**COUR DE**  
**L'ECOLE JEAN**  
**MOULIN**  
**ELEMENTAIRE**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est orientée vers des actions plus respectueuses de l'environnement incluant la réduction de la consommation en eau et la préservation de la qualité de l'eau.

La politique de la ville visant à préserver la qualité de l'eau s'illustre principalement par le passage en entretien sans pesticides de ses espaces verts depuis 2012. Quant aux économies d'eau, la ville réduit progressivement depuis plus de 5ans ses surfaces enherbées par des jardins secs ou des espaces verts en gestion différenciée. La bonne utilisation de l'eau passe également par le remplacement de réseaux en eau potable par le réseau en eau brute pour arroser les espaces verts.

Désormais la ville souhaite aller plus loin dans sa démarche en agissant pour réduire l'imperméabilisation des sols, facteur aggravant du risque d'inondation. Si la ville a déjà intégré cette dimension dans certains aménagements comme l'aire de camping-car ; Castelnaudary a aujourd'hui l'occasion d'avoir un soutien de l'Agence de l'Eau pour agir dans les écoles.

L'appel à projet « Aménager un coin de verdure pour la pluie », lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse vise à aider les collectivités à sensibiliser la jeunesse aux enjeux de rétablissement du cycle de l'eau pour limiter les risques d'inondation dans nos régions. L'aide porte sur la désimperméabilisation des cours d'école mais aussi la déconnexion des toitures du réseau pluvial, le stockage et la réutilisation de l'eau. Enfin, l'Agence de l'Eau propose également un subventionnement de l'animation et de la communication nécessaire au montage, à l'acceptation et à la bonne compréhension du projet. Le subventionnement maximal pouvant être apporté est de 70%.

L'école Jean-Moulin Elémentaire possède la cour la plus grande et la plus imperméable de la ville. Choisir cet établissement pour répondre à l'appel à projet, c'est offrir un potentiel de déconnexion du réseau pluvial d'environ 2000m<sup>2</sup>; ce qui représenterait environ 1500m<sup>3</sup> d'eau cumulés annuels qui n'iront pas engorger directement les réseaux puis les cours d'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de choisir l'Ecole Jean Moulin Elémentaire comme site de projet de désimperméabilisation de la cour et de déconnexion des toitures,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le choix de l'Ecole Jean Moulin Elémentaire comme site de projet,

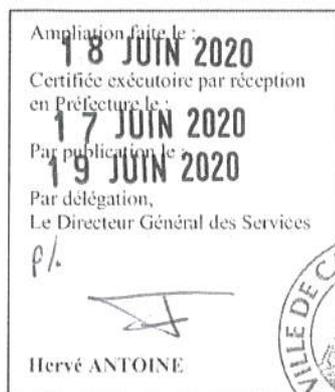
**APPROUVE** la sollicitation de l'Agence de l'Eau.

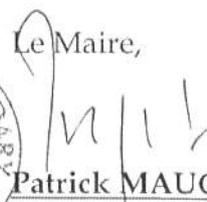
*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**